



# PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2021-2023

## ET BILAN 2019-2021

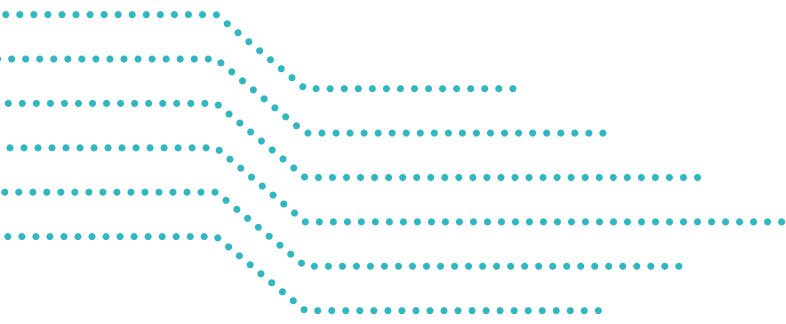
CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC



**PLAN D'ACTION À L'ÉGARD  
DES PERSONNES HANDICAPÉES  
2021-2023**

**ET BILAN 2019-2021**

**CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC**



# MESSAGE DU CURATEUR PUBLIC 2021-2023

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2023 du Curateur public prend une signification bien particulière pour notre organisation. En effet, il est diffusé à l'aube de l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile, la Loi sur le curateur public et diverses dispositions en matière de protection des personnes*.

Le plan et la loi vont dans la même direction : ils témoignent de la volonté du Curateur public de mettre en place les conditions pour que toute personne, qu'elle vive avec un handicap, qu'elle soit inapte ou qu'elle éprouve des difficultés, soit considérée sous l'angle de ses forces plutôt que de ses limitations.

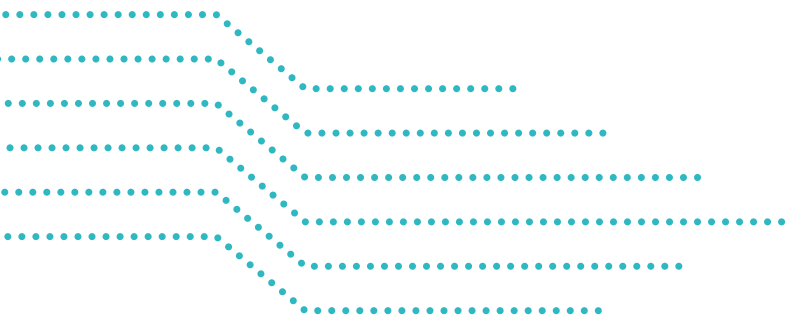
Compte tenu de sa mission de protection des personnes inaptes, le Curateur public est particulièrement sensible à l'inclusion des personnes handicapées. C'est pourquoi nous collaborons étroitement avec l'Office des personnes handicapées du Québec depuis plusieurs années. Notre plan d'action constitue un engagement à contribuer aux efforts collectifs pour favoriser encore davantage la pleine participation des personnes handicapées à la société. Il fait état des gestes qui seront posés par l'organisation au cours des deux prochaines années. Le plan fait l'objet d'un suivi rigoureux par un groupe de travail qui s'assure de sa mise en œuvre.

Avec la loi visant à mieux protéger les personnes en situation de vulnérabilité et ses actions face aux personnes handicapées, le Curateur public envoie un message fort : la valorisation de l'autonomie et de l'exercice des droits civils, la prise en compte accrue des volontés et préférences et l'adaptation des mesures de protection aux facultés de chaque personne doivent être nos guides afin que notre société soit davantage bienveillante et inclusive.

Le curateur public du Québec,

A blue ink signature, appearing to be 'M. Denis Marsolais', is written over a light blue circular stamp or watermark.

**M<sup>e</sup> Denis Marsolais**



# TABLE DES MATIÈRES

---

INTRODUCTION	2
LE CURATEUR PUBLIC ET SES SECTEURS D'ACTIVITÉ	3
Le groupe de travail responsable du plan d'action	4
Adoption et diffusion du plan d'action	4
Pour joindre le Curateur public du Québec	5
Questions ou commentaires sur ce plan d'action	5
Obstacles et mesures planifiées pour les années 2021-2022 et 2022-2023	6
Bilan des mesures réalisées en 2019-2021	10

# INTRODUCTION

---

La participation sociale des personnes handicapées est une préoccupation du gouvernement du Québec depuis plusieurs années. La *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (ci-après nommée « la Loi ») et la politique gouvernementale *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*, qui en découle, témoignent de l'engagement gouvernemental à mettre en œuvre des actions concrètes pour que toute personne puisse participer pleinement à la vie scolaire, professionnelle et sociale. De plus, la politique *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées*, qui s'adresse aux ministères et organismes, vise à mettre en œuvre toutes les conditions qui permettront aux personnes handicapées d'avoir accès, en toute égalité, aux documents et aux services offerts au public.

Le Curateur public est particulièrement concerné par ces objectifs, puisque sa mission touche notamment la protection des personnes majeures inaptes, qui répondent, sauf exception, à la définition légale de personnes handicapées<sup>1</sup>. En outre, à titre d'organisme public, il favorise l'inclusion et le développement des compétences des personnes handicapées qui font partie de son personnel.

Un plan d'action à l'égard des personnes handicapées est élaboré par le Curateur public depuis 2005<sup>2</sup>. Le présent plan contient le bilan des actions menées par l'organisme entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2021. Il établit aussi des engagements pour les années 2021-2023.

Avec ce nouveau plan d'action, le Curateur public poursuit sa contribution aux efforts collectifs qui mèneront à la pleine participation des personnes handicapées à la société. D'ailleurs, les membres du personnel du Curateur public s'étant décrits comme des personnes handicapées ont été invités à donner des suggestions de mesures à inscrire au plan d'action qui pourraient faciliter leur inclusion dans l'organisme.

- 
1. L'article 1 de la Loi définit l'expression « personne handicapée » comme « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ».
  2. En vertu de l'article 61.1 de la Loi.



# LE CURATEUR PUBLIC ET SES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Le curateur public est une personne nommée par le gouvernement du Québec. M<sup>e</sup> Denis Marsolais agit à ce titre depuis juin 2018. C'est aussi, dans les faits, un organisme public nommé le Curateur public du Québec (ci-après nommé « Curateur public »). Le Curateur public a pour principale mission de veiller à la protection des personnes inaptes. Il a également le rôle :

- de veiller à la protection du patrimoine de personnes mineures;
- d'informer les personnes inaptes et leurs représentants légaux des règles qui les concernent;
- de sensibiliser la population aux préoccupations liées à l'inaptitude et de l'informer des moyens permettant d'assurer la protection des personnes inaptes.

Pour remplir sa mission, le Curateur public compte sur plus de 800 employés. Son siège social se trouve à Montréal, et ses quatre directions territoriales sont situées à Montréal, à Québec, à Saint-Jérôme et à Longueuil. Le Curateur public dispose aussi de plusieurs points de service à l'échelle du Québec, soit à Rouyn-Noranda, à Gatineau, à Trois-Rivières, à Rimouski, à Saguenay, à Sherbrooke et à Victoriaville.

Le Curateur public ne peut remplir sa mission seul. Ainsi, il met en œuvre et il maintient des mécanismes de collaboration avec plusieurs partenaires, notamment le personnel du réseau de la santé et des services sociaux, les ministères et organismes gouvernementaux ainsi que les regroupements professionnels et les associations à but non lucratif qui sont engagés dans la protection des personnes inaptes ou, plus globalement, des personnes en situation de vulnérabilité.

Le Curateur public amorce actuellement une transformation importante. À cet égard, plusieurs changements seront entraînés par l'adoption (en juin 2020) par l'Assemblée nationale du Québec de la *Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile, la Loi sur le curateur public et diverses dispositions en matière de protection des personnes*. Lors de son entrée en vigueur, prévue en juin 2022, la loi améliorera la protection offerte aux personnes en situation de vulnérabilité, en s'adaptant à leur situation, en valorisant leur autonomie et en tenant davantage compte de leurs volontés et préférences. L'exercice des droits de ces personnes sera préservé, autant que possible. De plus, le Curateur public élargira sa mission, en offrant un tout nouveau service aux personnes vivant des difficultés. En effet, la mesure d'assistance leur permettra d'être accompagnées, si elles le désirent, pour prendre des décisions et exercer leurs droits.

Cette transformation va plus loin que la seule révision du dispositif de protection des personnes. Elle contribue aux ambitions gouvernementales à l'égard des personnes handicapées et du développement durable. Elle favorise, entre autres, l'inclusion sociale, le respect des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille ainsi que le plein épanouissement de tous et le respect de la diversité, une préoccupation de la dimension sociale du développement durable. Ainsi, elle permettra au Curateur public d'optimiser ses façons de faire, de se moderniser grâce au numérique, de faciliter l'accès de ses services aux citoyens et de bâtir un milieu de travail stimulant.

## Le groupe de travail responsable du plan d'action

Le mandat de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'action a été confié à un groupe de travail constitué :

- de la Direction générale de l'administration;
- de la Direction générale des services aux personnes;
- de la Direction générale de l'innovation et de la transformation;
- de la Direction générale des ressources humaines et des communications.

Les membres du groupe se sont vu confier les responsabilités suivantes :

- déterminer les obstacles dans leur secteur d'activité respectif;
- proposer des mesures pour les réduire;
- assurer la mise en œuvre des mesures relevant de leur direction;
- veiller à la prise en compte des besoins des personnes handicapées dans les activités de leur direction;
- effectuer le bilan de l'état de réalisation des mesures relevant de leur direction.

Le plan d'action 2021-2023 prévoit :

- de s'assurer de l'accessibilité aux personnes handicapées des activités de cocréation et de consultation des citoyens et citoyennes;
- de consulter les membres du personnel handicapés du Curateur public dans le processus d'élaboration du plan d'action annuel;
- d'intégrer un membre du personnel vivant avec un handicap au comité de suivi et d'élaboration du plan d'action du Curateur public à l'égard des personnes handicapées.

## Adoption et diffusion du plan d'action

Le plan d'action a été adopté en décembre 2021 par M<sup>e</sup> Denis Marsolais, curateur public, en vertu de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*.

Ce plan d'action est disponible en format PDF sur le site Internet du Curateur public ([Québec.ca/curateur-public](https://quebec.ca/curateur-public)). Il est aussi disponible, sur demande, en médias adaptés.

## Pour joindre le Curateur public du Québec

Pour toute autre question sur l'inaptitude ou les mesures de protection, n'hésitez pas à communiquer avec le Curateur public :

- par téléphone, au **1 844 LECURATEUR (532-8728)**;
- par courriel, en utilisant le formulaire disponible sur le site Internet du Curateur public à l'adresse [Québec.ca/joindre-curateur-public](https://quebec.ca/joindre-curateur-public);
- en personne, à l'un de nos bureaux, dont vous trouverez les coordonnées sur le site Internet du Curateur public à l'adresse [Québec.ca/joindre-curateur-public](https://quebec.ca/joindre-curateur-public);
- par la poste, au **600, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H3B 4W9**.

## Questions ou commentaires sur ce plan d'action

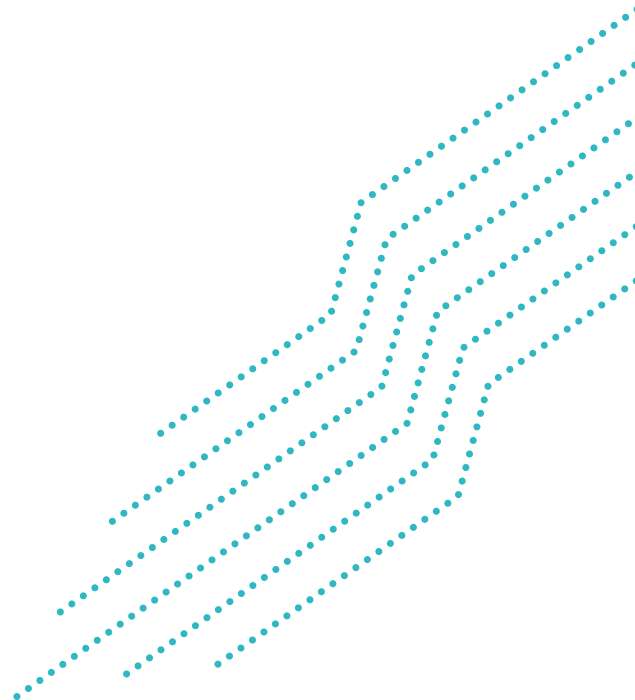
Les demandes d'information, les suggestions ou les commentaires relatifs à ce plan d'action ou aux services offerts aux personnes handicapées peuvent être faits à la responsable du plan d'action aux coordonnées suivantes :

### **Marie-Chantal Gosselin**

Conseillère en planification stratégique et au soutien à la gouvernance  
Direction du soutien à la mission

514 873-3356

[marie-chantal.gosselin@curateur.gouv.qc.ca](mailto:marie-chantal.gosselin@curateur.gouv.qc.ca)



# Obstacles et mesures planifiées pour les années 2021-2022 et 2022-2023

## Activités menées à titre de gestionnaire d'organisme

OBSTACLE	OBJECTIF	MESURE	RESPONSABLE	INDICATEUR	ÉCHÉANCIER	
					2021-2022	2022-2023
Prise en compte limitée des besoins des personnes handicapées dans l'accès aux services	Améliorer la connaissance du personnel sur les obstacles rencontrés par les personnes handicapées quant à l'accès aux services	1. Former les nouveaux membres du personnel sur l'accueil et les meilleures pratiques à adopter envers les personnes handicapées, selon leurs incapacités	Direction des ressources humaines	• Disponibilité de la formation pour le personnel	s. o.	Décembre 2022
				• Proportion du nouveau personnel formé	s. o.	Mars 2023
Manque d'accessibilité de certains bâtiments et lieux de travail pour les personnes handicapées à l'emploi du Curateur public	Améliorer l'accessibilité des espaces pour les personnes handicapées à l'emploi du Curateur public	2. Intégrer la notion d'accessibilité dans le processus d'achat ou de location de biens et de services	Direction des ressources financières et matérielles	• Prise en compte de la notion d'accessibilité lors des achats	En continu	En continu
Prise en compte limitée des conséquences sur les personnes handicapées dans l'élaboration des politiques et directives de l'organisme	Améliorer la prise en compte des besoins des personnes handicapées et des conditions propices à leur inclusion	3. Intégrer la prise en compte des principes d'accessibilité ou d'adaptation dans les politiques et directives de l'organisme	Direction du soutien à la mission	• Outils et grilles d'analyse intégrant la prise en compte de principes d'accessibilité ou d'adaptation élaborés ou mis à jour	s. o.	Mars 2023
Manque d'accessibilité de certains bâtiments et lieux de travail pour les personnes handicapées à l'emploi du Curateur public	Améliorer l'accessibilité des espaces pour les personnes handicapées à l'emploi du Curateur public	4. Poursuivre l'amélioration de l'accessibilité des espaces communs et de l'adaptation des postes de travail aux besoins des personnes handicapées à l'emploi du Curateur public	Direction des ressources financières et matérielles	• Prise en compte de la notion d'accessibilité • Documentation et mise à jour des actions prises	En continu	En continu
Manque d'accessibilité de certains bâtiments et lieux de travail pour les personnes handicapées à l'emploi du Curateur public	Améliorer l'accessibilité des espaces de travail pour les personnes handicapées à l'emploi du Curateur public lors de déménagements ou de réaménagements	5. Veiller à l'accessibilité des lieux pour les personnes handicapées dans le cadre de la planification de la transformation du milieu de travail	Direction des ressources financières et matérielles	• Dossiers personnalisés constitués	En continu	En continu

					ÉCHÉANCIER	
OBSTACLE	OBJECTIF	MESURE	RESPONSABLE	INDICATEUR	2021-2022	2022-2023
Prise en compte limitée des besoins des personnes handicapées dans les mesures d'urgence	Améliorer la sécurité des personnes handicapées à l'emploi du Curateur public	6. Vérifier les besoins des personnes handicapées en cas d'évacuation et s'assurer de désigner les personnes-ressources requises	Direction des ressources financières et matérielles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Procédure interne à jour</li> <li>Gestionnaires et personnel informés</li> </ul>	En continu	En continu
Méconnaissance du personnel de soutien informatique des obstacles à la participation sociale des personnes handicapées et manque de savoir sur les solutions disponibles	Sensibiliser le personnel aux besoins des personnes handicapées et obtenir l'expertise requise pour l'adaptation des postes de travail lorsque nécessaire	7. Acquérir, au sein de l'équipe de soutien informatique, le savoir nécessaire pour mieux aider les membres du personnel présentant un handicap	Direction des services d'infrastructures technologiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de demandes d'adaptation auxquelles l'organisme a répondu</li> <li>Nombre de formations et de séances de sensibilisation auxquelles le personnel a participé</li> </ul>	En continu	En continu
Prise en compte limitée de l'accessibilité aux personnes handicapées dans l'acquisition ou l'élaboration d'applications informatiques	Améliorer l'analyse d'impact sur les personnes handicapées lors de l'acquisition ou de l'élaboration d'applications informatiques	8. Formaliser la prise en compte des besoins des personnes handicapées dans les processus d'acquisition et d'élaboration d'applications informatiques	Direction de la mise en œuvre de la transformation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Processus implantés</li> </ul>	s. o.	Mars 2023
Manque d'accessibilité des services numériques pour les personnes handicapées	Améliorer la connaissance du personnel qui conçoit des services numériques sur les besoins des personnes handicapées	9. Offrir une formation sur l'accessibilité Web au personnel qui conçoit les services numériques	Direction des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de membres du personnel formés</li> </ul>	s. o.	Mars 2023
Manque de perspectives d'emploi pour les personnes handicapées	Favoriser l'embauche et le maintien en emploi de personnes handicapées	10. Accomplir des actions visant à augmenter la proportion de personnes handicapées à l'emploi du Curateur public	Direction des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de personnes handicapées à l'emploi du Curateur public</li> <li>Nombre d'actions réalisées</li> </ul>	Mars 2022	Mars 2023

					ÉCHÉANCIER	
OBSTACLE	OBJECTIF	MESURE	RESPONSABLE	INDICATEUR	2021-2022	2022-2023
Manque de perspectives d'emploi pour les personnes handicapées	Favoriser l'embauche et le maintien en emploi de personnes handicapées	11. Promouvoir le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)	Direction des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'activités de promotion du PDEIPH</li> <li>• Nombre de dossiers soumis dans le cadre du PDEIPH</li> </ul>	Mars 2022	Mars 2023
Prise en compte limitée des besoins des personnes handicapées en contexte d'emploi	Améliorer la prise en compte par les gestionnaires des besoins des personnes handicapées en contexte d'emploi	12. Informer les gestionnaires de l'accompagnement personnalisé offert concernant l'intégration et le maintien en emploi de personnes handicapées	Direction des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'activités d'information réalisées</li> </ul>	Mars 2022	Mars 2023
Connaissance limitée des obstacles rencontrés par les personnes handicapées	Améliorer la connaissance sur les obstacles rencontrés par les personnes handicapées	13. Consulter le personnel du Curateur public dans le processus d'élaboration du plan d'action annuel	Direction du soutien à la mission Direction des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'une consultation</li> </ul>	Mars 2022	Mars 2023
Manque de perspectives d'emploi pour les personnes handicapées	Chercher des solutions à court terme pour favoriser l'embauche de personnes handicapées	14. Explorer avec l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) les moyens pour favoriser l'embauche de personnes handicapées au Curateur public	Direction des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'une consultation</li> </ul>	s. o.	Mars 2023
Méconnaissance du personnel des obstacles à la participation sociale des personnes handicapées	Améliorer la connaissance du personnel sur les besoins des personnes handicapées et les conditions propices à leur inclusion	15. Informer le personnel des réalités vécues par les personnes handicapées, en soulignant divers événements	Direction des communications	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'activités d'information réalisées</li> </ul>	En continu	En continu

## Activités liées à la mission

					ÉCHÉANCIER	
OBSTACLE	OBJECTIF	MESURE	RESPONSABLE	INDICATEUR	2021-2022	2022-2023
Manque d'accessibilité des documents et des services pour les personnes handicapées	Améliorer la prise en compte des besoins des personnes handicapées dans les services du Curateur public	16. Cerner les personnes intéressées par la mesure d'assistance	Direction du soutien à la mission	• Réalisation de consultations	Mars 2022	Mars 2023
Manque d'accessibilité des documents et des services pour les personnes handicapées	Améliorer la prise en compte des besoins des personnes handicapées dans les services du Curateur public	17. S'assurer de l'accessibilité des services du Curateur public aux personnes handicapées, en réalisant des activités de cocréation et de consultation des citoyens	Direction générale de l'innovation et de la transformation	• Nombre de consultations de personnes handicapées ou de leur représentant légal, s'il y a lieu	Mars 2022	Mars 2023
Manque d'accessibilité des documents et des services pour les personnes handicapées	Améliorer les connaissances du personnel sur l'accessibilité des services pour les personnes handicapées	18. Informer les membres du personnel en contact avec la clientèle sur le recours possible, lorsque requis, aux services d'interprètes gestuels, oralistes ou tactiles	Direction générale des services aux personnes	• Nombre d'activités d'information réalisées • Intégration de l'information dans le tronc commun de la formation initiale	Mars 2022	Mars 2023
Manque d'accessibilité des documents et des services pour les personnes handicapées	Améliorer les connaissances du personnel sur l'accessibilité des documents pour les personnes handicapées	19. Informer le personnel sur l'accessibilité aux documents pour les personnes handicapées	Direction des communications Direction du soutien à la mission	• Nombre d'activités d'information réalisées	En continu	En continu
Arrimage insuffisant entre les différents services gouvernementaux destinés aux personnes handicapées	Améliorer la concertation, afin de faciliter l'accès à l'information et au soutien pour les personnes handicapées et leurs proches	20. Réexaminer la pertinence de l'entente de collaboration entre le Curateur public et l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)	Direction générale des services aux personnes	• Analyse réalisée	s. o.	Mars 2023
Arrimage insuffisant entre la réalité des personnes handicapées et le plan d'action à l'égard des personnes handicapées	Accroître l'implication et la prise en compte de l'opinion des personnes handicapées	21. Intégrer un membre du personnel vivant avec un handicap dans le comité de suivi et d'élaboration du plan d'action à l'égard des personnes handicapées	Direction du soutien à la mission	• Intégration d'un membre du personnel handicapé au comité	Mars 2022	s. o.

# Bilan des mesures réalisées en 2019-2021

## Activités liées à la mission

OBSTACLE	OBJECTIF	MESURE	ÉCHÉANCIER	INDICATEUR	ÉTAT DE RÉALISATION AU 31 MARS 2020	ÉTAT DE RÉALISATION AU 31 MARS 2021
Régimes de protection qui limitent la capacité des personnes à exercer elles-mêmes leurs droits	Proposer des mesures plus respectueuses de l'autonomie et mieux adaptées à la situation des personnes inaptes ou qui ont une difficulté	1. Proposer des modifications législatives en matière de protection des personnes	2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adoption d'un projet de loi</li> </ul>	<p><b>En cours de réalisation</b></p> <p>L'adoption du projet de loi 18, modifiant le <i>Code civil</i>, le <i>Code de procédure civile</i>, la <i>Loi sur le curateur public</i> et diverses dispositions en matière de protection des personnes, était en cours au 31 mars 2020.</p>	<p><b>Réalisé</b></p> <p>Le projet de loi a été adopté le 2 juin 2020.</p> <p>La loi entrera en vigueur en juin 2022.</p>
Arrimage insuffisant entre les différents services gouvernementaux destinés aux personnes handicapées	Améliorer la concertation, afin de faciliter l'accès à l'information et au soutien pour les personnes handicapées et leurs proches	2. Mettre en œuvre l'entente de collaboration entre le Curateur public et l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)	2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conception d'outils pour le personnel</li> <li>Présentations au personnel de l'entente et des outils</li> </ul>	<p><b>Réalisé</b></p> <p>Un aide-mémoire a été conçu et rendu disponible pour le personnel en contact avec la clientèle.</p> <p>L'entente a été présentée à tous les membres du personnel des services visés.</p>	s. o.
Manque de soutien aux personnes inaptes et à leurs proches en cas de conflits dans le cadre d'un régime de protection	Faciliter la résolution de conflits pour les personnes inaptes et leurs proches	3. Collaborer à un projet-pilote de médiation en contexte de régime de protection	2020 Prolongé jusqu'en 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation et évaluation du projet-pilote</li> </ul>	<p><b>En cours de réalisation</b></p> <p>Une demande de prolongation du projet-pilote jusqu'en décembre 2021 a été faite. L'évaluation sera réalisée lorsqu'il sera terminé.</p>	<p><b>Réalisé partiellement</b></p> <p>Un projet-pilote a été réalisé et s'est terminé en mars 2021. Il n'a pas été reconduit pour l'année suivante. Une évaluation reste à réaliser.</p>



OBSTACLE	OBJECTIF	MESURE	ÉCHÉANCIER	INDICATEUR	ÉTAT DE RÉALISATION AU 31 MARS 2020	ÉTAT DE RÉALISATION AU 31 MARS 2021
Manque d'accessibilité des documents et des services pour les personnes handicapées	Améliorer les connaissances du personnel sur l'accessibilité des services pour les personnes handicapées	4. Informer le personnel en contact avec la clientèle du recours possible, lorsque requis, aux services d'interprètes gestuels, oralistes ou tactiles	2020 Prolongé jusqu'en 2021	• Nombre d'activités d'information réalisées	<b>Non réalisé</b>  Aucune activité n'a été réalisée en 2019-2020.	<b>Réalisé</b>  Une activité a été réalisée par l'ajout de la possibilité d'avoir la « présence d'un interprète » à un formulaire utilisé lors de l'interrogatoire de la personne visée par l'ouverture d'un régime de protection. Ce formulaire est intégré au tronc commun de la formation initiale du personnel du Curateur public en contact avec les personnes représentées et leurs proches.
Manque d'accessibilité des documents et des services pour les personnes handicapées	Améliorer les connaissances du personnel sur l'accessibilité des documents pour les personnes handicapées	5. Informer le personnel sur l'accessibilité aux documents pour les personnes handicapées	En continu	• Nombre d'activités d'information réalisées	<b>En continu</b>  Deux activités ont été réalisées :  Un article intranet faisant la promotion du nouveau guide <i>Mieux accueillir les personnes handicapées</i> , de l'Office des personnes handicapées du Québec a été publié.  Un article de veille présentant un exemple de trousse d'information en ligne adaptée pour les personnes vivant avec un handicap intellectuel et leurs proches, produite par les Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle, a été rédigé.	<b>En continu</b>  Quatre activités ont été réalisées :  Quatre interventions personnalisées ont été réalisées auprès de membres du personnel qui avaient élaboré des documents ne respectant pas les normes d'accessibilité Web, afin de les sensibiliser à l'importance du fait que les documents du Curateur public soient accessibles.

OBSTACLE	OBJECTIF	MESURE	ÉCHÉANCIER	INDICATEUR	ÉTAT DE RÉALISATION AU 31 MARS 2020	ÉTAT DE RÉALISATION AU 31 MARS 2021
Manque d'accessibilité des documents et des services pour les personnes handicapées	Améliorer la connaissance sur l'accessibilité des documents et des services du Curateur public pour les personnes handicapées	6. Suivre le nombre de plaintes et de mesures d'accommodement concernant l'accès des personnes handicapées aux documents et aux services offerts au public	En continu	Nombre : <ul style="list-style-type: none"> <li>de mesures d'accommodement pour l'accès à des documents;</li> <li>de recours à des services d'interprétation dans le cadre de services offerts au public;</li> <li>de plaintes concernant l'accès aux documents et aux services pour les personnes handicapées.</li> </ul>	<b>En continu</b> Aucune demande de mesure d'accommodement n'a été reçue. Quatre demandes ont été reçues. Aucune plainte n'a été reçue.	<b>En continu</b> Une demande d'accommodement a été reçue. Deux demandes ont été reçues. Aucune plainte n'a été reçue.
Manque d'accessibilité des documents et des services pour les personnes handicapées	Améliorer la connaissance sur les besoins d'information du personnel sur l'accessibilité des documents et des services pour les personnes handicapées	7. Évaluer le degré de connaissance du personnel en contact avec la clientèle sur l'obligation d'accommodement pour assurer l'accès des personnes handicapées aux documents et aux services offerts au public	2020 Reporté en 2021	Réalisation d'un sondage sur les besoins d'information du personnel	<b>Reporté au 31 mars 2021</b>	<b>Non réalisé</b> Cette mesure n'a pas été priorisée parmi l'ensemble des sondages réalisés.
Connaissance limitée sur l'expérience de la représentation légale publique par les personnes représentées et leurs proches	Améliorer la connaissance sur les attentes et les besoins des personnes représentées	8. Réaliser une étude sur les attentes et les besoins des personnes représentées par le Curateur public	2019	Réalisation d'une étude sur les attentes et les besoins des personnes représentées par le Curateur public	<b>Réalisé</b>	s. o.
Connaissance limitée des obstacles rencontrés par les personnes handicapées	Améliorer la connaissance sur les besoins et les attentes des personnes handicapées	9. Sonder les représentants légaux sur la satisfaction des services du Curateur public, incluant l'accessibilité aux documents et aux services	2021	Réalisation du sondage contenant un volet sur l'accessibilité aux documents et aux services	<b>Abandonné</b> Le sondage auprès des représentants légaux a été annulé.	s. o.

## Activités à titre de gestionnaire d'organisme

OBSTACLE	OBJECTIF	MESURE	ÉCHÉANCIER	INDICATEUR	31 MARS 2020	31 MARS 2021
Méconnaissance du personnel des obstacles à la participation sociale des personnes handicapées	Améliorer la connaissance du personnel sur les besoins des personnes handicapées et les conditions propices à leur inclusion	10. Informer le personnel des réalités vécues par les personnes handicapées, en soulignant divers événements	En continu	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'activités d'information réalisées</li> </ul>	<p><b>En continu</b></p> <p>Huit activités ont été réalisées :</p> <p>Par exemple, la Journée internationale des personnes handicapées a été soulignée, en collaboration avec l'organisme AlterGo, par une activité où le personnel pouvait expérimenter pour quelques minutes la réalité d'une personne handicapée.</p> <p>En plus de ces activités, le blogue interne de veille documentaire a publié plusieurs articles portant sur le thème des personnes vivant avec un handicap.</p>	<p><b>En continu</b></p> <p>Une activité a été réalisée :</p> <p>Un article intranet a été publié à l'occasion de la Semaine québécoise des personnes handicapées.</p> <p>Cet article sensibilisait le personnel à adopter des gestes simples qui ont des conséquences importantes pour les personnes handicapées au quotidien.</p>
Manque d'accessibilité aux personnes handicapées de certains bâtiments et lieux	Améliorer l'accessibilité des espaces pour les personnes handicapées à l'emploi du Curateur public	11. Veiller à l'accessibilité des lieux pour les personnes handicapées dans le cadre de la planification de l'optimisation des espaces de bureau	2020 Prolongé jusqu'en 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prise en compte de la notion d'accessibilité lors de la planification des travaux</li> </ul>	<p><b>En continu</b></p> <p>La prise en compte est effectuée en continu dans tous les travaux ou réaménagements touchant les bureaux du Curateur public.</p>	<p><b>En continu</b></p> <p>La prise en compte est effectuée en continu dans tous les travaux ou réaménagements touchant les bureaux du Curateur public.</p>
Manque de perspectives d'emploi pour les personnes handicapées	Favoriser l'embauche et le maintien en emploi de personnes handicapées	12. Maintenir la proportion de personnes handicapées à l'emploi du Curateur public	En continu	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de personnes handicapées à l'emploi du Curateur public</li> </ul>	<p><b>En continu</b></p> <p>Au 31 mars 2020, la proportion d'employés et d'employées vivant avec un handicap était de 2,2 %.</p> <p>Ce taux était respectivement de 1,8 % et 1,9 % aux 31 mars 2018 et 2019.</p>	<p><b>En continu</b></p> <p>Au 31 mars 2021, la proportion d'employés et d'employées vivant avec un handicap était de 2 %.</p>

OBSTACLE	OBJECTIF	MESURE	ÉCHÉANCIER	INDICATEUR	31 MARS 2020	31 MARS 2021
Manque de perspectives d'emploi pour les personnes handicapées	Favoriser l'embauche et le maintien en emploi de personnes handicapées	13. Promouvoir le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)	En continu	<p>Nombre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>d'activités de promotion du PDEIPH;</li> <li>de dossiers soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH;</li> <li>de nouvelles nouveaux participants au PDEIPH accueillis au Curateur public.</li> </ul>	<p><b>En continu</b></p> <p>Une activité de promotion du PDEIPH visant environ 40 gestionnaires a été réalisée.</p> <p>Trois dossiers ont été soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH.</p> <p>Un nouveau participant au PDEIPH a été accueilli.</p>	<p><b>En continu</b></p> <p>Une activité de promotion du PDEIPH visant environ 40 gestionnaires a été réalisée.</p> <p>Un dossier a été soumis à Infrastructures technologiques Québec (anciennement le Centre de services partagés du Québec) dans le cadre du PDEIPH.</p> <p>Un nouveau participant au PDEIPH a été accueilli.</p>
Prise en compte limitée des besoins des personnes handicapées en contexte d'emploi	Améliorer la prise en compte par les gestionnaires des besoins des personnes handicapées en contexte d'emploi	14. Informer les gestionnaires de l'accompagnement personnalisé offert concernant l'intégration et le maintien en emploi de personnes handicapées	En continu	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'activités d'information réalisées</li> </ul>	<p><b>En continu</b></p> <p>Une activité d'information dans le cadre de la promotion du PDEIPH a été réalisée.</p> <p>La Direction des ressources humaines exerce en continu un rôle-conseil auprès des gestionnaires et des membres du personnel concernés pour déterminer les accommodements possibles.</p> <p>Elle fait aussi appel à des ressources spécialisées, lorsque requis, pour déterminer les adaptations à apporter au milieu de travail selon le handicap et définir le matériel à acquérir.</p>	<p><b>En continu</b></p> <p>Une activité d'information dans le cadre de la promotion du PDEIPH a été réalisée.</p> <p>La Direction des ressources humaines exerce en continu un rôle-conseil auprès des gestionnaires et des membres du personnel concernés pour déterminer les accommodements possibles.</p> <p>Elle fait aussi appel à des ressources spécialisées, lorsque requis, pour déterminer les adaptations à apporter au milieu de travail selon le handicap et définir le matériel à acquérir.</p>
Connaissance limitée des obstacles rencontrés par les personnes handicapées	Améliorer la connaissance sur les obstacles rencontrés par les personnes handicapées	15. Consulter le personnel du Curateur public dans le processus d'élaboration du plan d'action annuel	2020 Reporté en 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'une consultation</li> </ul>	<b>Reporté en 2021</b>	<b>Reporté en 2022</b>  En raison d'un manque de ressources, la mesure n'a pas pu être réalisée et a été reportée de nouveau.



